



Une nouvelle idée
de l'assurance tourisme et loisirs

MIJE

N°6350

FORMULES ET GARANTIES CONTRAT

N°6350 FORMULE 1

GARANTIES	PLAFOND	FRANCHISES
POUR LES RÉSIDENTS FRANÇAIS, EUROPÉENS OU VIVANT DANS LES DROM / POM / COM UNIQUEMENT		
ANNULATION <ul style="list-style-type: none">• Maladie, Accident, Décès y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie• Événements aléatoires, indépendant de la volonté, imprévisible et justifiable• Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température	6 000 € / personne 30 000 € / évènement	Aucune 70 € / personne
INTERRUPTION DE SÉJOUR <p>Suite à un rapatriement médical, une interruption d'activité ou un retour anticipé y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie</p>	6 000 € / personne 30 000 € / évènement	Aucune

POINTS FORTS

Couverture des **EPIDEMIES** et **PANDEMIES** :

- Annulation pour maladie suite à épidémie ou pandémie,
- Annulation en cas de **test positif (COVID-19)**
- Annulation pour **refus d'embarquement** suite à une prise de température,

Des **GARANTIES COMPLETES** avec **peu de franchise** :

- Pas de franchise en cas d'annulation pour maladie grave,
- Annulation toutes causes aléatoires y compris en cas d'attentat
- Remboursement des frais de séjours déjà réglés et non utilisés suite à rapatriement médical, une interruption d'activité ou un retour anticipé



Une nouvelle idée
de l'assurance tourisme et loisirs

MIJE

N°6350 TARIFS

Contrat n°6350

Formule 1

Annulation avec extension épidémies + pandémies

Interruption de séjour

3 % du montant du voyage



**Pour tout sinistre ASSURANCE
contactez ASSURINCO**

*(Annulation, interruption totale ou
partielle de séjour...)*

*Du lundi au jeudi de 14h à 18h et le
vendredi de 14h à 17h*

Tél : 05.34.45.31.51

Mail : sinistre@assurinco.com

Mutuaide

**Pour toute urgence sur place,
contactez le plateau d'assistance
MUTUAIDE :**

*(Frais médicaux, hospitalisation,
rapatriement...)*

7j7 – 24h/24

Tél : 01 45 16 69 92

Mail : medical@mutuaide.fr

FORMULES ET GARANTIES CONTRAT

N°6350 FORMULE 2

GARANTIES

PLAFOND

FRANCHISES

POUR LES RÉSIDENTS FRANÇAIS, EUROPÉENS OU VIVANT DANS LES DROM / POM / COM UNIQUEMENT

ANNULATION

- Maladie, Accident, Décès **y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie**
- Événements aléatoires, indépendant de la volonté, imprévisible et justifiable
- Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température

6 000 € / personne
30 000 € / événement

Aucune
70 € / personne

INTERRUPTION DE SÉJOUR

Suite à un rapatriement médical, une interruption d'activité ou un retour anticipé **y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie**

6 000 € / personne
30 000 € / événement

Aucune

EXTENSION ANNULATION TOTALE DU GROUPE SCOLAIRE*

EN COMPLÉMENT DE L'OPTION ANNULATION

Suite à :

- Maladie grave (y compris la maladie liée à une épidémie ou une pandémie), accident grave ou décès du responsable de groupe ou des personnes chargées de l'encadrement ou accompagnement
- **Attentat, Acte de terrorisme survenant en France ou à destination dans les 45 jours avant la date de départ et dans un rayon de 100 km du lieu de séjour**
- **Catastrophes naturelles** déclarées comme telles par arrêté préfectoral survenant en France ou à destination dans les 45 jours avant la date de départ et dans un rayon de 100 km du lieu de séjour. Garantie étendue aux gares, ports et aéroports desservants la destination finale
- **Fermeture administrative de l'établissement scolaire ou de l'établissement hébergeant** l'assuré à destination dans devant accueillir les enfants, à condition qu'il s'agisse d'une mesure de restriction isolée et qu'elle ne soit pas connue au moment de la réservation
- **Décision du Chef de l'établissement, suite à un arrêté préfectoral** du fait de difficultés de circulation des moyens de transport locaux utilisés mettant en jeu la sécurité du groupe (ex: Fortes chutes de neige, fermetures des routes pour accéder à la destination). Cette garantie intervient dans les 72h précédant le départ.
- **Fermeture administrative totale de l'établissement scolaire**, au départ ou à destination, basé en Europe, dans les DROM ou en Polynésie française dans les 14 jours précédant le départ, décidée par une autorité administrative suite à :
 - - Grèves, émeutes, mouvements populaires
 - - Deuil national
 - - Acte de terrorisme au sein de l'établissement scolaire dans les 14 jours précédant le départ

50 000 € / événement

10 % du montant des frais d'annulation,
mini 20 € / personne et
maxi 80 € / dossier

* l'extension Annulation totale de groupe ne couvre pas le contexte pandémique actuel lié au covid.



Une nouvelle idée
de l'assurance tourisme et loisirs

MIJE

N°6350

POINTS FORTS

Couverture des **EPIDEMIES** et **PANDEMIES** :

- Annulation pour maladie suite à épidémie ou pandémie,
- Annulation en cas de test positif (COVID-19)
- Annulation pour refus d'embarquement suite à une prise de température,

Des **GARANTIES COMPLETES** avec **peu de franchise** :

- Pas de franchise en cas d'annulation pour maladie grave,
- Annulation toutes causes aléatoires y compris en cas d'attentat
- Remboursement des frais de séjours déjà réglés et non utilisés suite à rapatriement médical, une interruption d'activité ou un retour anticipé

MUTUAIDE compagnie d'assurance spécialisée dans la gestion des assistances des mineurs en France et à l'étranger

TARIFS

Contrat n°6350 Formule 2

Annulation avec extension épidémies + pandémies
Interruption de séjour
Option Annulation totale groupe scolaire

5 % du montant du voyage



Pour tout sinistre **ASSURANCE**
contactez **ASSURINCO**

*(Annulation, interruption totale ou
partielle de séjour...)*

*Du lundi au jeudi de 14h à 18h et le
vendredi de 14h à 17h*

Tél : 05.34.45.31.51

Mail : sinistre@assurinco.com

Mutuaide

Pour toute **urgence sur place**,
contactez le plateau d'assistance
MUTUAIDE :

*(Frais médicaux, hospitalisation,
rapatriement...)*

7j7 – 24h/24

Tél : 01 45 16 69 92

Mail : medical@mutuaide.fr